

BULLETIN D'ADHESION

(ou de renouvellement d'adhésion)

À remettre au trésorier du Snes de votre établissement

(ou à votre section académique pour les isolés).

Il est indispensable de dater et signer le cadre.

<input type="checkbox"/> Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent) Sexe <input type="checkbox"/> Masc <input type="checkbox"/> Fém <input type="text"/> date de naissance <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Catégorie (certifié agrégé hors classe chaire sup. maître aux. contractuel vacataire Mi-Se CoPsy Cpe...) <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Nom (utilisez le nom connu du rectorat) <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Congé ou détachement (préciser sa nature) <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Nom patronymique (de naissance) <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Situation administrative (pour les titulaires) <input type="checkbox"/> Titulaire du poste <input type="checkbox"/> Tit sur ZR.	
<input type="text"/> Résidence bâtiment escalier...		<input type="checkbox"/> Si temps partiel, quotité <input type="text"/>	
<input type="text"/> N° et voie (rue bd ...)		<input type="text"/> Discipline	
<input type="text"/> boîte postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers		<input type="text"/> Autres domaines enseignés <small>(enseignements artistiques au lycée FLE, FLS, langues régionales...)</small>	
<input type="text"/> Code postal <input type="text"/> Ville ou pays étranger		<input type="text"/> Echelon <input type="text"/> <small>date promotion :</small> <input type="text"/>	
<input type="text"/> Téléphone 1 <input type="text"/> portable ou téléphone 2 <input type="text"/> télécopie <input type="text"/>		cochez les cases selon votre situation : <input type="checkbox"/> Stagiaires IUFM 2^{ème} année	
<input type="text"/> Adresse électronique <small>(respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)</small>		<input type="checkbox"/> Stagiaires en situation <input type="checkbox"/> par concours <input type="checkbox"/> liste d'aptitude	
<input type="text"/> Etablissement d'affectation ministérielle : <input type="text"/> code <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Cessation progressive d'activité <input type="checkbox"/> CFA <input type="checkbox"/> Retraité (Les retraités et CFA paient leur cotisation au trésorier des retraités de leur département)	
<input type="text"/> Etablissement d'exercice si différent : <input type="text"/> code <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> conseiller en formation continue formateur <input type="checkbox"/> GRETA <input type="checkbox"/> IUFM enseignant <input type="checkbox"/> en STS <input type="checkbox"/> en classe prépa enseignant au <input type="checkbox"/> CNED <input type="checkbox"/> CNDP - CRDP <input type="checkbox"/> Conseiller pédagogique tuteur <input type="checkbox"/> IUFM 1 ^{ère} année	

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation: € (voir barème)

Mode de paiement : cocher l'un des trois modes proposés.

- Paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Ils sont reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

- Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles. (validés pour l'année scolaire en cours uniquement)

pour ces deux premiers cas précisez

le nombre de prélèvements : de € chacun

joindre obligatoirement un RIB et compléter une autorisation de prélèvement

- Paiement par chèque joint.

Date

Signature

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
131547

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER Nom, Prénom Adresse Code Postal / / / / / Ville		ORGANISME CREANCIER S.N.E.S. 46, avenue d'Ivry 75647 PARIS CEDEX 13	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER Etablis code guichet N° compte clé RIB 		NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER Code Postal / / / / / Ville	
Date :		Signature :	
Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne. Ne pas omettre la date et la signature			



SNES Champagne Ardenne

35-37 rue Ponsardin 51100 Reims tél. : 03 26 88 52 66 mél : s3rei@reims.edu

Barèmes des cotisations 2007/2008

Catégorie / Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Ch.sup Agrégés Hors Classe	234,30	247,30	260,20	274,60	289,90						
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	39,40	41,60	43,70	46,10	48,70						
Agrégés Echelles Lettres A	310,40	322,30	338,30								
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	52,10	54,10	56,70								
Agrégés Classe Normale	114,00	158,60	172,90	186,60	198,90	212,20	226,50	243,20	260,20	277,00	289,90
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	19,40	26,80	29,20	31,50	33,50	35,70	38,10	40,90	43,70	46,50	48,70
Certifié Hors Classe Cpe Hors Classe Dr.CIO	178,70	200,90	214,90	228,90	246,90	262,60	277,00				
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	30,10	33,80	36,20	38,50	41,50	44,10	46,50				
Biadmissibles		146,30	153,50	160,70	169,90	180,50	189,70	203,30	218,60	234,30	244,60
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>		24,70	25,90	27,10	28,70	30,40	32,00	34,20	36,80	39,40	41,10
Certifié Cpe CoPsy	105,00	138,20	144,60	151,80	159,60	169,20	178,70	191,00	203,30	218,60	234,30
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	17,90	23,40	24,50	25,70	27,00	28,60	30,10	32,20	34,20	36,80	39,40
AE CE Charg d'ens. PEGC		125,50	132,70	138,20	144,30	151,50	157,60	165,80	174,30	184,20	194,10
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>		21,30	22,50	23,40	24,40	25,60	26,60	28,00	29,40	31,10	32,70
PEGC Hors Classe	165,80	174,00	183,90	193,70	218,60	234,30					
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	28,00	29,40	31,00	32,60	36,80	39,40					
PEGC Classe except	218,60	236,40	246,90	262,60	277,00						
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	36,80	39,80	41,50	44,10	46,50						

Traitement brut mensuel MA et contractuels	De 800 à 1000 €	De 1001 à 1200 €	De 1201 à 1400 €	De 1401 à 1450 €	De 1451 à 1520€	De 1521 à 1595€	De 1596 à 1665€	De 1666 à 1720€	De 1721 à 1820€	De 1821 à 1900€	De 1901 à 2000€
MA et contractuels	58,00	73,40	88,70	102,70	110,20	114,60	119,40	124,90	131,30	137,50	142,90
<i>Ou en 6 prélèvement de</i>	10,00	12,60	15,10	17,50	18,70	19,50	20,30	21,20	22,20	23,30	24,20

CoPsy stagiaires	73,00
<i>Ou en 6 prélèvement de</i>	12,50
Elèves ENS	89,50
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	15,30
MISE, AED	50,00
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	8,70
Sans traitement, EVS et vacataires	36,50
<i>Ou en 6 prélèvements de</i>	6,40

Cotisation non calculée dans ce barème
10,00 € +
(indice brut majoré X 0,3410)

Mi-temps ou temps partiel :
cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel (cotisation minimale = 36,50).

Personnels en attente de reclassement, stagiaires IUFM 2ème année antérieurement fonctionnaires : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paye

Stagiaires IUFM 2ème année antérieurement non fonctionnaires : Cotisation du 1er échelon du corps. (cf tableau)

Situation exceptionnelle : contacter la trésorière académique

Personnels en CFA retraités et pensionnés	
Pension mensuelle	cotisation
inférieure à 1350€	60,00
de 1351 à 1500€	77,00
de 1501 à 1650€	85,00
de 1651 à 1800€	93,00
de 1801 à 1950€	101,00
de 1951 à 2100€	109,00
de 2101 à 2250€	117,00
de 2251 à 2400€	126,00
de 2401 à 2550€	134,00
de 2551 à 2700€	142,00
de 2701 à 2850€	150,00
de 2851 et plus	154,00

C.P.A : suivant quotité de la CPA

RAPPEL: Depuis le 1^{er} janvier 2005, le taux de la réduction d'impôts est portée à 66 % pour les cotisations versées aux organisations syndicales. (voir tableau ci-dessous)

	Montant cotisation	Réduction	Dépense réelle/mois
Certifié échelon 3	144,60 €	95,44 €	4,10 €
Certifié échelon 9	203,30 €	134,18 €	5,76 €
Certifié hors classe échelon 5	246,90 €	162,95 €	7,00 €
Agrégé échelon 7	226,50 €	149,49 €	6,42 €



BONNET D'ÂNE : toujours !



A M. l'Inspecteur d'Académie des Ardennes (l'ancien pas le nouveau) et à certains principaux de collèges qui, à l'évidence, considèrent les TZR comme quantité négligeable à qui l'on peut « refiler » n'importe quoi.

Ainsi, en anglais, plusieurs TZR ont eu la (mauvaise) surprise de se voir attribuer un service composé majoritairement d'heures en SEGPA.

Intégrer les SEGPA aux collèges est un objectif (cf circulaires de rentrée qui insistent de plus en plus sur cet aspect) louable mais il

serait assurément plus judicieux de répartir ce type de services entre tous les enseignants d'anglais de l'établissement...

Par ailleurs, par respect aussi des élèves, il serait normal que notre Administration mette en place des formations pour les collègues concernés.

- A ce principal de collège d'Épernay qui « colle » du latin à un stagiaire IUFM de Lettres Modernes au prétexte qu'il avait passé l'option latin au concours... Et dire qu'ils veulent recruter !

Trois jours pleins

Trois jours pleins en Juillet, une journée fin août, les commissions d'affectation des TZR ont, comme chaque année, donné lieu à de longues commissions. Un peu plus de 600 TZR étaient concernés. L'essentiel pour le SNES a été de concilier leurs vœux avec les postes disponibles, tout en veillant à ce que les collègues dont les souhaits ne pouvaient être respectés par nécessité de service ne soient pas trop maltraités.

A première vue l'objectif est rempli, puisque les situations « difficiles » sont rares même si quelques collègues (9) sont affectés sur 3 établissements. Ces TZR n'auront pas des conditions de travail enviables car, outre les trajets, il est toujours difficile de s'impliquer dans la vie d'un établissement où l'on ne fait que passer.

Cependant, ce bilan « positif » n'est qu'une façade, puisque la situation semble présager d'importantes difficultés de remplacement pendant l'année.

La plupart des TZR est en poste fixe à l'année. Nombre des collègues qui souhaitaient effectuer des remplacements courts n'ont pu obtenir de telles affectations. En effet le nombre de remplaçants en poste sur l'académie permet à peine de combler les BMP. Il n'y a pas assez de TZR, en Champagne- Ardenne et le déficit est manifeste dans certaines matières (Documentation, Arts plastiques, Histoire-Géographie, Lettres classiques, Sciences physiques, Mathématiques...). Dans ces disciplines, les TZR sont déjà tous (ou presque) affectés, aucun ne pourra effectuer de remplacement de courte ou moyenne durée pendant l'année.

Des « angles morts » apparaissent dans l'académie, dans ces zones, les remplacements ne peuvent être effectués, il faudra avoir recourt à des non-titulaires (contractuels, vacataires) pour y effectuer des suppléances. C'est le cas notamment de l'Ouest marnais (Sézanne, Montmirail), de la Haute-Marne et du Nord des Ardennes.

Pour pallier ces carences, l'administration est contrainte d'utiliser deux expédients :

- L'affectation des TZR sur des zones limitrophes (5,4 %).

En cas d'affectation à l'année, les TZR n'ont alors pas droit à l'ISSR. Le SNES est cependant intervenu pour que ces affectations aient lieu à une distance raisonnable du domicile privé.

Lorsque la suppléance prévue hors-zone n'impliquait qu'un remplacement « court », le SNES a également œuvré pour que les collègues soient cependant rattachés dans leur zone pour qu'ils puissent bénéficier de l'ISSR.

Il convient d'ailleurs de rappeler aux collègues qu'il est vital de signaler les changements de domicile le plus tôt possible au rectorat.

- L'affectation des TZR hors de leur matière (1,8 %).

Les principales victimes de cette mesure sont les enseignants de Physique appliquée et de STI auxquels il a été fait largement appel pour combler le manque de TZR en Sciences physiques ou en Technologie...

Seul point positif de cette insuffisance de personnel, de nombreuses Affectations Provisoires Annuelles (APA) ont été accordées. Les besoins en remplacement étaient tellement criants cette année que ces APA permettaient souvent de combler un besoin, ou, au pire ne changeaient rien à la situation critique (il importe peu de transférer un TZR de Revin vers Reims, si dans les deux cas, les suppléances ne peuvent pas être assurées. Le problème est simplement déplacé).

Cette situation est une conséquence directe de l'insuffisance du recrutement, elle risque encore de se détériorer si les annonces gouvernementales concernant le non remplacement d'une partie des départs en retraite sont suivies d'effet.

En conclusion, l'année s'annonce difficile pour la DPE 5 chargée d'organiser les suppléances. Elle s'annonce également très sombre pour les TZR « en remplacements courts » qui risquent de jouer les « bouche-trous » (hors-zone, hors de leur matière). Elle s'annonce beaucoup plus favorable pour les non-titulaires qui vont probablement être recrutés en nombre pour remplacer les TZR manquants (cf après les affectations d'août, en 2006, un contractuel sur deux était sans emploi contre un sur quatre cette année). On ne peut cependant guère envier leur statut...

François Belleil



Le Chef d'État écrit aux professeurs en les appelant éducateurs pour leur dire de devenir animateurs. (gentils?)

Rien n'interdit de faire une réponse collective à cette douce missive, dans votre établissement, et en plus, c'est gratuit quand on s'adresse à la Présidence de la République. Pensez à nous envoyer une copie que nous remettrons aux IA ou au Recteur.

MESURES DE CARTE SCOLAIRE : encore et toujours !

L'année 2007 a été marquée par la conjonction de deux phénomènes :

- une nouvelle ponction au niveau des moyens alloués à l'académie (-262 ETP),
- « la disparition de deux établissements marais, sacrifiés pour des raisons qui nous échappent encore » (extrait de la déclaration lors de l'intra).

Cela explique le nombre exceptionnellement élevé des collègues touchés par ces mesures même si nombre de suppressions ont été « amorties » par les nombreux départs en retraite.

Malgré tout, ce sont quelque 121 enseignants qui ont dû être réaffectés dans le cadre du mouvement intra en fonction des règles fixées par le rectorat.

Si l'on considère les choses globalement, on peut considérer que les réaffectations se sont plutôt assez bien déroulées ; cela ne veut pas dire pour autant que les collègues concernés ont tous obtenu l'établissement de leur choix.

Ainsi, seuls deux enseignants des collèges « rayés de la carte » étaient maltraités par l'intra mais leur situation a pu être favorablement revue lors des APA (affectations provisoires annuelles) en juillet en attendant mieux... Toutefois, comme nous l'avons déclaré en ouverture du mouvement intra, « ce sont des équipes pédagogiques véritables qui sont éparpillées. C'est du gâchis ! ».

Par contre, la situation de huit collègues de productive n'a pu trouver de solution : de titulaire de poste en établissement, ils se sont retrouvés TZR. La réforme des STI (annoncée depuis un certain temps et qui finira bien par « sortir ») risque d'amplifier ces phénomènes de précarisation.

Verra-t-on bientôt la fin de toutes ces suppressions de postes ?

Rien n'est moins sûr, car au niveau des collègues, nous allons devoir encore patienter quelques années avant que le baby-boom de l'an 2000 ne se fasse sentir...



En attendant, le budget 2008 prévoit 11 700 suppressions d'emplois dans l'Education Nationale et, ça, c'est du concret comme l'est également la lettre du Président qui vise à flatter la profession mais contient aussi nombre de formules bien inquiétantes (cf. « Les moyens seront répartis en fonction des résultats (...) des élèves », « vous gagnerez plus, vous progresserez plus rapidement si vous choisissez de travailler et de vous investir davantage », « le carcan des statuts doit s'ouvrir », « Dans l'école que j'appelle de mes vœux où la priorité sera accordée à la qualité sur la quantité, où il y aura moins d'heures de cours, où les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux »).

Concrètes également les prévisions de l'INSEE publiées dans « L'UNION » du 13/07/2007 qui montrent que notre région perdrait 77 000 habitants d'ici 2030 (Ardennes = -30 000, Marne = -17 000, Haute-Marne = -35 000 alors que l'Aube en gagnerait 6 000).

A ce rythme, combien de postes, de collèges, de lycées seront-ils fermés dans les vingt prochaines années ?

Seule une (re)dynamisation économique de notre région pourrait endiguer à défaut d'enrayer ce processus mais il est à craindre qu'en ne misant que sur le « tourisme vert » pour sauver les Ardennes et la Haute-Marne, nos politiques champardennais ne fassent fausse route.

Pour l'instant, il ne faut compter que sur nous mêmes pour tenter de faire échec à cette entreprise de démolition du service public d'éducation et ce n'est pas au mois de mars, lorsque les chefs d'établissements apprennent à tel(le) ou tel(le) que son poste va être supprimé, qu'il faut réagir. A cette date, tout est « bouclé », c'est en octobre, au moment des choix budgétaires, qu'il faut se manifester et manifester notre opposition résolue aux mesures gouvernementales. Alors, soyons prêt(e)s à passer à l'action dans ces prochaines semaines.

Jean Claude Richoilley

Collèges ardennais

En quelques chiffres, le réseau scolaire du premier cycle du département, c'est 37 collèges répartis sur 43 sites désormais (fermeture de Maubert-Fontaine), dont 7 classés ZEP et 2 Ambition Réussite, accueillant à cette rentrée moins de 12000 élèves... Situation véritablement atypique dans notre académie et même dans notre pays... Les Ardennes, c'est aussi une baisse démographique constante (moins 200 élèves dans les collèges selon les prévisions pour Septembre 2007), une situation socio-économique sinistrée, des difficultés scolaires avérées (des résultats aux différentes évaluations malheureusement révélateurs...) et pour autant, malgré ces indicateurs défavorables, 22,5 postes ont été repris et ce ne sont pas les 3 ½ postes réattribués après coup aux collèges de Vireux-Wallerand, Grandpré/Buzancy et Mouzon/Raucourt au titre de la « solidarité nationale » qui vont sensiblement améliorer les choses ! Sur le terrain, les mesures de carte scolaire, les nombreux Compléments de Service Donnés (environ 850 heures hebdomadaires dont beaucoup en SEGPA), les dégradations de tous ordres sont de plus en plus mal vécus et la gestion départementale commence

sérieusement à interpeller (pour ne pas dire exaspérer...) les collègues : ainsi, fin juin, à la veille des derniers CA, suite à des prévisions d'effectifs erronées, 4 établissements (Vireux-Wallerand..., cherchez l'erreur !, Bayard, Asfeld/Château-Porcien et Rocroi) se voyaient ponctionner sur leur DHG 10, 12, 17 ou encore 19,5 heures pour que 2 autres, (La Fontaine et Douzy) « découvrant » de nouveaux élèves (déjà les effets -les méfaits ?- de l'assouplissement de la carte scolaire ?), puissent ouvrir 2 classes... et des collègues, à l'heure du départ en vacances, se retrouvaient alors dans l'inconnu d'un complément de service à faire à la rentrée...

Un autre élément significatif de la politique départementale, la révision, par tous les moyens..., du réseau des collèges ardennais... et c'est ainsi que fin Juin, le CA du collège multisite de Mouzon/Raucourt votait « le regroupement de tous les enseignements » sur le seul site de Raucourt pour la rentrée 2009, vidant de facto et fermant par conséquent le site de Mouzon...

Enfin, après le départ du Rec-

teur, nommé dans l'Académie d'Orléans Tours, après des rumeurs persistantes durant l'été annonçant également le départ de notre grand timonier, il se confirme aujourd'hui que l'Inspecteur d'Académie des Ardennes, qui n'avait pourtant pas hésité à chambouler tous les services de l'Inspection Académique pour « une meilleure rationalisation » (et combien de postes supprimés ?), change d'horizon et met le cap sur

le département de la Somme... Bon vent ! A l'orée de la première année scolaire de l'ère « Darcozy », après les annonces provocatrices de suppressions massives de postes, de service minimum, d'heures supplémentaires, de changement du métier d'enseignant..., que pouvons-nous espérer (ou craindre...) pour cette rentrée ?

Il ne faut pas laisser notre service public d'Éducation sombrer sous les coups de boutoir de cette politique-là, il nous faut résister, nous rassembler, échanger le plus largement possible sur l'École, son évolution... C'est dans la discussion, la réflexion, l'analyse, la formulation de propositions que se construira une nécessaire action contre cette politique éducative destructrice.

Karine FUSELIER
S2 Ardennes



DILUTION DES MISSIONS ENSEIGNANTES vers les missions d'éducation.

La politique actuelle en matière d'éducation est marquée par une volonté de rupture avec le modèle éducatif français et ses spécificités, liée à la volonté d'alignement, dans le cadre de la gouvernance européenne, sur la stratégie de Lisbonne.

Une spécificité du modèle éducatif français

Ces ruptures sont déjà très palpables, les missions des personnels notamment celles des professeurs et des CPE se complexifient et se décroissent. La spécificité française de la présence aux côtés des enseignants de « tiers éducatifs » que sont les CPE pourrait être remise en cause. Leur rôle au sein des équipes pédagogiques n'est pas la transmission des savoirs mais les CPE participent pleinement à la création des conditions de réussite des apprentissages.

Les modèles éducatifs en Europe ne donnent pas ou peu de place aux tiers éducatifs et confient à des intervenants extérieurs le traitement de la difficulté scolaire. La baisse des recrutements des CPE sans précédent depuis deux ans est-elle le résultat d'un alignement de l'éducation nationale sur cette logique européenne ?

La vie scolaire et les CPE

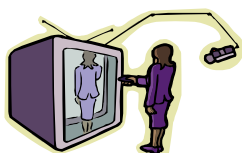
Cette spécificité française a une histoire. La notion de « vie scolaire » conçue à la fin des années 60, est une des réponses à la démocratisation de l'éducation. Les missions des CPE, définies en 1982, recourent à la fois le champ pédagogique par le suivi scolaire, le contrôle de l'assiduité et le champ éducatif par l'apprentissage de la citoyenneté et l'animation éducative.

Enseignement et éducation : des métiers en mutation ?

Face aux risques de transformations du métier de CPE, voire de disparition, les motifs d'inquiétude sont nombreux. Ils révèlent une volonté politique de diluer les missions des acteurs du système et notamment celles des enseignants dans la polyvalence pédagogique et éducative. La logique du tri social se substitue à la volonté de suivi et d'intégration scolaire au collège, dans un contexte de restriction des moyens. L'instauration de la note vie scolaire est un des symptômes d'une conception éducative rétrograde présentée comme un outil de régulation des comportements des élèves, sur le modèle sanction/récompense. La disparition ou le glissement des CPE vers l'équipe de direction entraînerait la polyvalence éducative des enseignants et conforterait le traitement de la grande difficulté scolaire en dehors de l'école.

Au contraire, nous revendiquons la richesse des expertises de chacun, enseignants et CPE, au service de la réussite des apprentissages mais aussi de l'ouverture culturelle et personnelle des adolescents, la nécessité du travail en équipe pour résoudre ce

qui fait difficulté, dans et hors la classe, pour favoriser la cohérence pédagogique et éducative.



Guy BOURGEOIS, Responsable CPE

Ça, c'est pratique

Participation aux frais de transport des fonctionnaires

Depuis le 1^{er} Janvier 2007, tous les fonctionnaires peuvent être remboursés de 50% de leurs frais de déplacement domicile-établissement. Mais attention, cela ne concerne que les déplacements effectués en utilisant les transports en commun. L'état prend en charge 50% d'un abonnement sur le trajet permettant le délai le plus court, et pas spécialement la distance la plus courte. Voir décrets circulaires et formulaires de demande sur le site :

http://www.ac-reims.fr/transports_aide/1choix.htm

Groupes de compétences en langues vivantes

Ils ne sont pas imposés par le décret et ils ne sont pas nécessaires au travail des capacités langagières

Pour plus d'info sur l'état des lieux en LV, sur le socle et le livret de compétences, nous vous renvoyons au 8 pages LV que vous avez reçu avec l'US 651 du 28 avril 2007.

Abrogation des décrets Robien nous avons gagné !

Cela signifie concrètement qu'on en revient au décret de 1950 (ceux qui s'appliquaient à la rentrée 2006). Toutefois, le projet de décret avait conduit à la suppression de nombreux postes (74 dans notre académie) qui n'ont pas été rétablis depuis l'abrogation des décrets Robien. C'est dire que la rentrée ne va pas être simple et que nous allons devoir batailler pour faire respecter nos droits.

Nos droits et obligations de services à cette rentrée 2007 : concernant les compléments de service et la bivalence :

« les fonctionnaires qui ne peuvent assurer leur maximum de service dans l'établissement auquel ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un autre établissement public de la même ville. »

« Si impossibilité, l'enseignant peut être tenu, si les besoins du service l'exigent de participer à un enseignement différent autant qu'il est possible, de la manière la plus conforme à ses goûts et compétences. »

Concernant les décharges statutaires :

-Première chaire : « six heures au moins dans les classes de premières et Terminale, classes préparatoires et STS ». Les classes en parallèle (celles qui ont mêmes programme, horaires, coefficient au baccalauréat) comptent une seule fois. Ne sont pas des classes parallèles les divisions post-bac. TPE, ECJS sont pris en compte pour le calcul de la première chaire.

-Heures de laboratoire et de cabinet : « réduction d'une demi-heure ou d'une heure pour cabinet d'histoire », « une heure pour laboratoire de SVT, de sciences physiques, laboratoire de langues, de technologie, bureau commercial. »

-Heures de préparation : « réduction d'une heure du maximum de service en l'absence de professeur attaché au laboratoire, ex-préparateur, ou agent de laboratoire pour tout enseignant donnant au moins huit heures de sciences physiques ou de SVT. »

La réglementation sur les heures supplémentaires reste inchangée : on ne peut vous imposer plus d'une heure supplémentaire (HSA).

Pour toute question ou problème, contactez votre section départementale ou académique SNES.

L Cotton

Baccalauréat 2007 : au delà des chiffres.

Quel sens donner à cet examen ? Beaucoup de collègues s'interrogent. Les 84,3 % d'admis pour cette session 2007 (chiffres encore en progression par rapport à l'an passé) cachent mal un certain nombre de problèmes et de dérives . Qu'en est-il de cet examen bicentenaire, premier grade de l'université ? Il est de moins en moins national et de moins en moins anonyme . Le contrôle local grignote peu à peu l'évaluation avec des jurys extérieurs : TPE, épreuve anticipée des classes de première, capacités expérimentales en SVT et en physique chimie pour les terminales scientifiques, mise en place du contrôle en cours de formation pour les nouvelles épreuves orales de langues vivantes en STG (en attendant son extension aux autres séries ?) . Il faut rappeler ici la tentative manquée de 1999 pour les langues en classe de première, les collègues s'y étaient opposés collectivement



et l'expérimentation avait été annulée par le recteur. Un projet d'épreuve pratique pour les mathématiques dans la série S devrait se concrétiser pour la prochaine session du Baccalauréat. Par ailleurs, les correcteurs sont soumis désormais à des obligations de résultats, ils sont invités par leurs inspections à renvoyer les premières copies corrigées dans le but, leur affirmant, d'harmoniser les évaluations (alors qu'il existe déjà des barèmes et des jurys) ; harmonisation ou normalisation ? On peut légitimement s'interroger. Le débat sur la place du Baccalauréat dans le second degré, son organisation, son coût va revenir très vite, le ministre Fillon avait dû renoncer au contrôle continu, devant l'opposition des lycéens notamment, pour autant les menaces qui pèsent sur cet examen demeurent et l'addition de nouvelles épreuves à évaluation locale participe à sa fragilisation.

Chantal Dupont

Du nouveau dans les collèges ?

Le collège est appelé par certains le maillon faible du système éducatif. En tout cas on ne peut pas le taxer d'immobilisme. C'est le lieu de la nouveauté, des nouveautés même. Voici un essai de typologie et de bilan.

Des nouveautés anciennes qui disparaissent. Les IDD : ils allaient permettre d'apprendre autrement, presque une révolution pédagogique. Nos élèves allaient apprendre tellement mieux que les horaires de plusieurs disciplines ont diminué dans la presque totalité des collèges. Vous vous rappelez le casse-tête pour les mettre en place. Aujourd'hui, les IDD survivent dans certains établissements, mais meurent doucement dans d'autres, même là où des collègues s'étaient impliqués pour monter des projets intéressants, surmontant les difficultés d'organisation. Au fait, dans ce cas, les heures des IDD, où sont-elles allées ? Retour aux disciplines ? Et non ! « Ca fait pschiiit » comme aurait dit un ancien président de la République. Soyez sur vos gardes à ce sujet en CA.

Les nouveautés moins anciennes qui demeurent. Les conseils pédagogiques sont en place partout ou presque. Vigilance et médiation toujours. Les PPRE. Rappelons qu'il s'agit de remédiation pour les élèves en difficulté, en 6^e pour l'année dernière, étendue au cycle central en 2007-08. En théorie, ce devait être piloté par le professeur principal et réalisé par l'équipe pédagogique. Aucun moyen spécifique n'avait été débattu, sans doute les prévoyait-on sur le temps libre des enseignants et gracieusement. Finalement c'est quelquefois des HSE, souvent c'est inclus dans les services à la place des heures ATP (2 heures en 6^e mais pour le cycle central ce n'est pas le cas). Dans cette situation, c'est quelques enseignants qui ont en charge l'ensemble des PPRE, avec des élèves qu'ils n'ont pas quelquefois. Dès sa mise en place, le projet est donc dénaturé. De plus, demander à des enseignants de collège, sans formation spécifique, de résoudre des

difficultés qui remontent au primaire... Quelquefois, des collègues obtiennent des résultats, d'autres fois non. La note de vie scolaire. Le Snes s'est déjà exprimé à son sujet et toutes les mises en gardes et critiques que nous avons émises ont été confirmées par les faits.

Les nouveautés pas finies mais qui ont commencé. Le socle commun continue son bonhomme de chemin. Trois nouveaux programmes adaptés « à la logique du socle commun » publiés et en vigueur cette rentrée : mathématiques, SVT et sciences physiques de la 6^e à la 4^e. De nouveaux programmes pour d'autres disciplines sont prévus pour 2009, mais il y a déjà des recommandations des IG pour adapter ceux en vigueur « à la logique du socle ». En Histoire-Géographie, on ajoute des documents patrimoniaux, des repères chronologiques, mais la modification des commentaires de certains thèmes va plutôt vers un appauvrissement. Cela n'annonce rien de palpitant à enseigner.

Le livret individuel de compétences qui recueillera les informations relatives aux acquisitions des compétences du socle et le livret scolaire électronique, dont il sera une composante. Le livret d'après le site du ministère doit entrer en vigueur cette rentrée, mais la circulaire de rentrée était plus vague (« progressivement »). Peut-être ne concernera-t-il que le primaire dans un premier temps.

La rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères se poursuit. La phrase suivante laisse songeur : « En loi de finances, un indicateur mesurera la proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen et un autre le niveau B1 en fin de collège. »

Les nouveautés à venir. Le Nouveau diplôme national du brevet pour la session 2008 dont « l'architecture sera proposée prochainement ». L'école après l'école de 16h à 18h pour les 900 établissements de l'éducation prioritaire

encadrée par des enseignants volontaires. Un temps pour permettre aux élèves de faire leur travail ? Pourquoi pas, évidemment. Qui s'en plaindrait ? Mais des points sont à surveiller : la nature des activités puisque du sport, des activités artistiques et culturelles seront aussi proposées... Il est aussi question d'intervenants extérieurs, des associations en particulier (Bénévoles ? Payées ? Si oui, par qui ? Comment se feront les choix ?). M. Darcos a souligné qu'il avait les « dotations en heures supplémentaires (non fiscalisées)¹. D'où viennent-elles ? Déjà on peut grincer des dents quand on voit les moyens importants consacrés à « l'école ouverte » (une nouveauté très ancienne) et les difficultés pour avoir quelques moyens pour des projets pédagogiques qu'on souhaite mener avec nos classes.

Et je n'ai pas tout mis ... Toutes ces nouveautés améliorent-elles les apprentissages ? Cela reste à voir. Ce qui est sûr c'est qu'elles accroissent la charge de travail sur des activités parfois périphériques (que de temps et d'énergie dépensés pour les notes de vie scolaire). Pour certaines nouveautés on sent qu'elles sont basées sur des conceptions bien particulières de l'enseignement, aux implications profondes ; pour d'autres, on se demande si elles n'ont pas été balancées comme ça, sans réflexion (la note de vie scolaire ?) . Pendant ce temps les conditions d'enseignement, et les difficultés que nous rencontrons dans les classes restent les mêmes.

Que faire alors ? Râler un peu, soupirer, faire le gros dos, attendre que ça leur passe comme ça leur est venu ? Personnellement je préfère en discuter avec les collègues, pointer ce qui ne va pas et essayer de comprendre pourquoi, faire connaître et remonter les situations aberrantes ; et surtout mettre en avant d'autres propositions et les défendre.

¹ ne pas payer d'impôt ça fait toujours plaisir, mais en ce moment avec tout ce qui est défiscalisé, on finira par nous dire qu'il n'y a plus de sous dans les caisses pour nous payer nos heures supplémentaires non fiscalisées*. Étonnant, non ?

Yannick Lefebvre

*La défiscalisation des HS dans la Fonction publique, ce n'est pas encore fait, on attend les décrets